

**EXONÉRATION DES BÉNÉFICES RÉALISÉS
PAR LES ENTREPRISES CRÉÉES OU REPRISES
DANS LES ZONES FRANCE RURALITÉS REVITALISATION (FRR)**

Dispositif prévu au B du I de l'article 44 *quindecies* A du Code général des impôts (CGI)

Vous voudrez bien apporter les réponses détaillées aux questions ci-après.

Il vous est demandé de joindre en annexe tout document susceptible de compléter utilement ces réponses.

I. NATURE DE LA DEMANDE DE RESCRIT

1. Demande adressée à l'administration fiscale préalablement à la date de création ou de reprise :
OUI NON

Dans l'affirmative, **demande de rescrit sollicitée en application de l'article L. 80 B-2° du livre des procédures fiscales (LPF)**

OU À DÉFAUT :

2. Demande adressée à l'administration fiscale antérieurement à la date de dépôt de la déclaration :
OUI NON

Dans l'affirmative, **demande de rescrit sollicitée en application de l'article L. 80 B-1° du LPF**

II. IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

ENTREPRISE INDIVIDUELLE :

Nom et Prénom :

Nom commercial :

N° SIRET :

Code APE :

SOCIÉTÉ :

Dénomination sociale :

Forme juridique :

N° SIRET :

Code APE :

Nom du dirigeant :

(Joindre les statuts s'ils sont déjà établis)

COORDONNÉES DE LA PERSONNE CHARGÉE DE SUIVRE LA DEMANDE DE RESCRIT¹ :

Nom et Prénom :

Téléphone :

Courriel :

DATE DE LA CRÉATION OU DE LA REPRISE D'ENTREPRISE :

(Depuis le 01/07/2024)

DATE DE DÉBUT D'ACTIVITÉ :

IMPLANTATION DU SIÈGE SOCIAL :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

ADRESSE(S) D'IMPLANTATION DES ÉTABLISSEMENTS DISPOSANT DES MOYENS D'EXPLOITATION :

¹Joindre un mandat si la personne n'est pas le représentant légal de la société

(en présence de plusieurs établissements, préciser lesquels sont situés en FRR)

NATURE DE L'IMPÔT POUR LEQUEL L'ALLÈGEMENT EST DEMANDÉ :

Impôt sur les sociétés :

Impôt sur le revenu :

Autres impôts (préciser) :

RÉGIME D'IMPOSITION :

MICRO-ENTREPRISES ² :

Pour les entreprises relevant des bénéfices non commerciaux, une option pour le régime de la déclaration contrôlée a-t-elle été exercée ? OUI NON

Pour les entreprises relevant des bénéfices industriels et commerciaux, une option pour le régime réel d'imposition a-t-elle été exercée ? : OUI NON

COMPLÉMENT D'INFORMATIONS JUGÉES

UTILES :

III. NATURE ET CARACTÈRE DE L'ACTIVITÉ

ACTIVITÉ EXERCÉE A TITRE PRINCIPAL :

(En cas d'activité mixte, l'activité prépondérante sera précisée)

Activité commerciale

Activité artisanale

Activité industrielle

Activité non commerciale

Activité civile

Activité agricole

En cas d'activité non commerciale, sera-t-elle exercée à titre habituel et constant ?

OUI

NON

L'entreprise exerce-t-elle une activité de pêche maritime ?

OUI

NON

ACTIVITÉ SECONDAIRE, préciser

laquelle :

COMPLÉMENT D'INFORMATIONS JUGÉES

UTILES :

IV. CONDITIONS D'EXERCICE DE L'ACTIVITÉ

Montant prévisionnel du chiffre d'affaires :

L'activité est-elle ou sera-t-elle exercée de manière sédentaire ?

OUI

NON

Dans l'affirmative, le chiffre d'affaires prévu dans des établissements en dehors des FRR sera-t-il, exercice par exercice, supérieur à 25 % du chiffre d'affaires total ?

OUI

NON

En toute hypothèse, détailler de façon exhaustive la fraction du chiffre d'affaires réalisé en dehors de la zone FRR (à remplir si possible) :

(Joindre une annexe en cas d'insuffisance de lignes dans le présent tableau)

²Pour bénéficier des dispositions du B du I de l'article 44 *quindecies* A du CGI, l'entreprise doit opter pour un régime réel avant la date de dépôt de la première déclaration de résultats.

Prestations rendues	Adresse	Montant

L'activité est-elle ou sera-t-elle exercée de manière non sédentaire ?

OUI

NON

Dans l'affirmative, le chiffre d'affaires prévu en dehors des FRR sera-t-il, exercice par exercice, supérieur à 25 % du chiffre d'affaires total ?

OUI

NON

En toute hypothèse, détailler de façon exhaustive la fraction du chiffre d'affaires réalisé en dehors de la zone FRR (à remplir si possible) :

(Joindre une annexe en cas d'insuffisance de lignes dans le présent tableau)

Prestations rendues	Adresse	Montant

Effectif prévu de salariés³ apprécié, au titre de chaque exercice, selon les modalités prévues au I de l'article L. 130-

1 du code de la sécurité sociale⁴ :

.....

.....

COMPLÉMENT D'INFORMATIONS JUGÉES

UTILES :

.....

V. CONDITIONS DE LA CRÉATION OU DE LA REPRISE

S'AGIT-IL D'UNE CRÉATION ?

OUI

NON

³Joindre les contrats de travail si déjà conclus

⁴Les salariés s'entendent des personnes rémunérées directement par l'entreprise et titulaires d'un contrat de travail, à durée déterminée ou non, y compris lorsque le contrat de travail est suspendu, avec ou sans maintien de salaire. Sont notamment exclus du décompte des effectifs : les apprentis, les stagiaires qui ne sont pas titulaires d'un contrat de travail, les bénéficiaires de contrats aidés, les bénéficiaires de contrats de professionnalisation, les salariés titulaires d'un contrat à durée déterminée recrutés pour remplacer un salarié absent ou dont le contrat est suspendu, les salariés mis à disposition par une entreprise extérieure, les volontaires en service civique. Les salariés dont le contrat ne couvre pas tout le mois ainsi que ceux qui ne travaillent pas à temps plein ou complet sont pris en compte à proportion de leur durée de travail et/ou de la durée de leur contrat au cours du mois.

Dans l'affirmative, l'entreprise a-t-elle été créée dans le cadre :

- d'une restructuration d'activités :
OUI NON
Si oui, s'agit-il d'une scission d'une fusion d'un apport partiel d'actif

-d'un changement de forme sociale :
OUI NON

S'AGIT-IL D'UNE REPRISE ? OUI NON

Dans l'affirmative, l'entreprise a-t-elle été reprise dans le cadre :

- d'une acquisition :
OUI NON

- d'une location-gérance :
OUI NON

- d'un transfert géographique :
OUI NON

- d'une augmentation du potentiel productif :
OUI NON

- d'un changement de mode d'exploitation :
OUI NON

- d'un changement de l'organisation :
OUI NON

- d'une cession de licence :
OUI NON

- d'un changement de forme sociale :
OUI NON

- d'un rachat de titres :
OUI NON

L'activité exercée en zone FRR par l'entreprise créée ou reprise bénéficie-t-elle ou a-t-elle bénéficié, au titre d'une ou plusieurs des cinq années précédant l'année de la création ou de la reprise, des dispositions des articles 44 *sexies*, 44 *sexies* A, 44 *septies* dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022, 44 *octies* dans sa rédaction antérieure à la même loi, 44 *octies* A, 44 *duodecies*, 44 *terdecies*, 44 *quaterdecies*, 44 *quindecies*, 44 *sexdecies* ou 44 *septdecies* du CGI ou d'une prime d'aménagement du territoire ?

OUI NON

Dans l'affirmative, pour quel dispositif fiscal et au titre de quelle(s) année(s) ?.....

L'entreprise créée ou reprise est-elle consécutive au transfert, à la concentration ou à la restructuration d'activités précédemment exercées dans des zones FRR ou FRR « plus » mentionnées aux II et III de l'article 44 *quindecies* A du CGI ?

OUI NON

Dans l'affirmative, préciser les zones FRR et FRR « plus » dans lesquelles l'activité transférée était exercée :

L'entreprise bénéficie-t-elle ou peut-elle bénéficier d'un régime spécifique d'exonération autre que celui prévu par l'article 44 *quindecies* A du CGI ?

OUI NON

Dans l'affirmative, préciser la nature de cette exonération :

.....

Dans l'affirmative, l'entreprise a-t-elle opté pour le régime prévu à l'article 44 *quindecies* A dans les six mois suivant le début d'activité ? ⁵ OUI NON

L'entreprise individuelle a-t-elle fait l'objet d'une opération de reprise ou de restructuration au profit :

du conjoint de l'entrepreneur OUI NON

du partenaire auquel l'entrepreneur est lié par un pacte civil de solidarité défini à l'article 515-1 du code civil OUI NON

de leurs ascendants OUI NON

de leurs descendants OUI NON

de leurs frères et sœurs OUI NON

Dans l'affirmative, est-ce la première opération de reprise ou de restructuration réalisée au profit de l'entrepreneur individuel lui-même et de ses descendants ?

OUI NON

COMPLÉMENT D'INFORMATIONS JUGÉES UTILES :

.....

VI. CONDITIONS DE DÉTENTION DE L'ENTREPRISE AVANT L'OPÉRATION DE REPRISE OU DE RESTRUCTURATION

Détailler les participations des associés

Nom et prénom ou raison sociale de l'associé	Adresse	Fonction de l'associé	Pourcentage de détention du capital	
			Droits de vote	Droits à dividendes

Des associés, personnes physiques ou personnes morales, détenaient-ils indirectement⁶ des droits de vote ou des droits dans les bénéfices sociaux de la société, de la personne morale ou du groupement objet de l'opération de reprise ou de restructuration ?

OUI NON

Dans l'affirmative, préciser au travers de quelle(s) structure(s) et le pourcentage de détention du capital dans chacune de ces structures :

⁵ Joindre le justificatif de l'option

⁶ Les droits de vote ou les droits dans les bénéfices sociaux de la société détenus indirectement correspondent aux droits ou parts qui sont détenus par l'intermédiaire d'une ou plusieurs sociétés ou groupements.

.....

 L'entreprise reprise a-t-elle déjà fait l'objet d'une opération de reprise ou de restructuration à l'issue de laquelle le cédant d'alors et ses descendants ont détenu ensemble, directement ou indirectement, plus de 50 % des droits de vote ou des droits dans les bénéfices sociaux de la société, de la personne morale ou du groupement soit repris, soit bénéficiaire de l'opération de reprise ou de restructuration ?

OUI

NON

COMPLÉMENT D'INFORMATIONS JUGÉES UTILES :

VII. DÉTENTION DU CAPITAL DE L'ENTREPRISE CRÉÉE, REPRISE OU OBJET DE LA RESTRUCTURATION

Détailler les participations des associés

Nom et prénom ou raison sociale des associés	Liens de droit entre associés ⁷	Adresse	Pourcentage de détention du capital	
			Droits de vote	Droits à dividendes

Des associés, personnes physiques ou personnes morales, détiennent-ils indirectement des droits de vote ou des droits dans les bénéfices sociaux de la société, de la personne morale ou du groupement objet de l'opération de reprise ou de restructuration ?

OUI

NON

Dans l'affirmative, préciser :

- au travers de quelle(s) structure(s) :
- le pourcentage de détention du capital dans chacune de ces structures :
- le lien de droit avec le cédant ⁷ :

VIII. FONCTIONS EXERCÉES DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS OU ENTREPRISES (A SERVIR POUR CHAQUE ASSOCIÉ PERSONNE PHYSIQUE INTÉRESSÉ)

À remplir obligatoirement (si la société n'est pas concernée, rayer le cadre)

Nom et prénom de l'associé	Dénomination sociale de la société ou nom de l'entreprise ; adresse	Fonctions	Activité exercée par la société ou l'entreprise

⁷Pour les personnes physiques : conjoint, partenaire de PACS, ascendants, descendants, collatéraux ; pour les personnes morales : liens capitalistiques (joindre un organigramme).

VIII. FONCTIONS EXERCÉES DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS OU ENTREPRISES (A SERVIR POUR CHAQUE ASSOCIÉ PERSONNE PHYSIQUE INTÉRESSÉ)

À remplir obligatoirement (si la société n'est pas concernée, rayer le cadre)

IX. ACTIVITÉS EXERCÉES PRÉCÉDEMMENT PAR LE CHEF D'ENTREPRISE OU PAR LES DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ NOUVELLEMENT CRÉÉE

NATURE, LIEU, PÉRIODE :

.....
.....
.....

Nom (ou raison sociale) et adresse de l'entreprise :

.....
.....

Existe-t-il des relations juridiques ou d'intérêt entre votre entreprise et celle de votre ancien employeur ?

OUI

NON

Dans l'affirmative, indiquer lesquelles :

.....
.....

Si l'entreprise a cessé partiellement ou totalement son activité, préciser à quelle date :

.....

Si l'entreprise a cessé partiellement son activité, préciser la partie de l'activité qui a cessé :

.....
.....

COMPLÉMENT D'INFORMATIONS JUGÉES UTILES :

.....
.....

X. ENCADREMENT EUROPÉEN

L'entreprise a-t-elle, dans les trois années précédentes, bénéficié d'exonérations, d'abattements ou de crédits d'impôts (telles que notamment le crédit impôt recherche, le crédit d'impôt en faveur de l'intéressement ou le crédit d'impôt sur les bénéfices des entreprises exerçant dans le secteur des métiers d'art) ou perçu des sommes (subventions publiques, ...) subordonnées au respect du règlement (UE) n° 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de *minimis* ?

OUI

NON

Dans l'affirmative, préciser les montants correspondants :

L'entreprise a-t-elle bénéficié d'exonérations, d'abattements ou de crédits d'impôts ou perçu des sommes subordonnées au respect des articles 13 et 14 du règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité ?

OUI

NON

